

Réunion du 19 juin 2025

Territoires, efficacité et simplicité	P4
Evaluer et sécuriser l'action de la collectivité	S500

Le Conseil Régional,

VU le règlement d'exécution (UE) 2014/809 de la Commission européenne du 17 juillet 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil, et règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune, en ce qui concerne notamment le SIGC ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au budget supplémentaire 2025 d'une dotation de 60 000 euros d'autorisations d'engagement au titre du programme S500 – Evaluer et sécuriser l'action de la collectivité.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 60 000 euros afin de réaliser une évaluation ex-post du Programme de développement rural régional (PDRR) de la période 2014-2022.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe l'Ecologie Ensemble

REÇU le 24/06/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs